



**PRÉFECTURE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°2023-065

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2023

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme (DDETS Somme) /**

80-2023-06-06-00002 - ARRETE DE COMPOSITION CMP AMIENS  
METROPOLE (3 pages)

Page 3

## **Préfecture de la Somme /**

80-2023-06-21-00007 - ARRETE 20210621 APP AEMOR membres non  
permanents (3 pages)

Page 7

80-2023-06-21-00008 - ARRETE 20210621 APP AEMOR membres permanents  
(4 pages)

Page 11

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités de la Somme (DDETS Somme)

80-2023-06-06-00002

ARRETE DE COMPOSITION CMP AMIENS  
METROPOLE

Le Préfet de la Somme,

**Arrêté fixant la composition du Conseil Médical en formation plénière pour la collectivité  
Amiens Métropole**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, modifié par le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

VU le décret du 20 juillet 2022, nommant M. Etienne STOSKOPF, préfet de la Somme ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2022 fixant la composition du conseil médical départemental dans sa formation restreinte .

Vu l'arrêté du 12 décembre 2022 nommant Mme Lætitia CRETON, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme

Vu l'arrêté du 23 février 2023 nommant Mme Nathalie GATIER, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2023 portant délégation de signature à la directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme

Vu la convention établie entre la Communauté d'agglomération Amiens Métropole, et le Centre départemental de gestion de la Somme (CDG 80), par laquelle Amiens Métropole confie au CDG 80, le secrétariat des instances médicales ;

Vu la désignation faite par les syndicats suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Le conseil médical en formation plénière compétente à l'égard du personnel employé par la collectivité Amiens Métropole affiliée au centre de gestion comprend :

**- Trois praticiens de médecine générale, membres du conseil médical restreint**

**- Deux représentants de la collectivité**

**Catégorie A-B-C**

**Titulaires**

M. Patrick DESSEAUX

M. Joseph DEBART

**Suppléants**

M. Claude VITRY  
Mme Florence RODINGER

M. Henri-Paul FIN  
M. Clément STENGEL

**- Deux représentants du personnel par commission**

**Catégorie A**

**Titulaires**

Madame Sandrine PISSON MENCHEZ

Monsieur Christian DUMONTIER

**Suppléants**

Monsieur Mohamed EL GHEFARI  
Madame Nadine OLGARD DESPAGNE

Monsieur David LENGRAND  
Madame Frédérique LESUEUR

**Catégorie B**

**Titulaires**

Madame Patricia DORR

**Suppléants**

Madame Céline DENOEUVEGLISE  
Madame Sophie HOUART

Madame Elise SEVERINO

Madame Malika BERRIAHI  
Madame Estelle DARRAS

**Catégorie C**

**Titulaires**

Monsieur Loïc BOILEAU

Madame Colette DULIN

**Suppléants**

Monsieur Bruno SACLEUX  
Madame Natacha FOUQUIER

Monsieur Armel DRANE  
Monsieur Michael DEVAUX

**Article 2.-** Le secrétariat du conseil médical en formation plénière pour les dossiers concernant les agents employés par les collectivités affiliées est assuré par le Centre de Gestion de la Somme en application de l'article L.452-38 du Code général de la fonction publique.

**Article 3.-** Le secrétariat du conseil médical en formation plénière pour les collectivités et établissements relevant de la loi du 26 janvier 1984 est fixé au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du département de la Somme, 32 rue Lavalard – CS12604 -80026 AMIENS Cedex 1

**Article 4.-** La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Somme, la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Somme et le Président du Centre de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Amiens, le 6 juin 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice adjointe,



Nathalie GATIER

Préfecture de la Somme

80-2023-06-21-00007

ARRETE 20210621 APP AEMOR membres non  
permanents



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**somme**  
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Arrêté portant désignation des membres non permanents pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social placée conjointement auprès du Préfet de la Somme et du Président du Conseil départemental de la Somme dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMOR)**

**LE PRÉFET DE LA SOMME**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-1-1, L. 313-3 et R.313-1 ;

**Vu** le décret n°2018-76 du 8 février 2018 qui modifie la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Étienne STOSKOPF préfet de la Somme à compter du 23 août 2022 ;

**Vu** la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 du Conseil départemental de la Somme constatant l'élection de M. Stéphane HAUSSOULIER à la présidence de cette assemblée ;

**Vu** l'arrêté du 31 août 2022 fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2022 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe État - Département ;

**Vu** l'avis d'appel à projets pour la mise en œuvre de mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMOR) dans le Département de la Somme en date du 23 décembre 2022 ;

**Sur** proposition des autorités compétentes ;

### **ARRENT**

#### **Article 1 :**

La composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social placée auprès du Préfet de la Somme et du Président du Conseil départemental de la Somme est complétée, dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de mesures d'AEMOR dans le Département de la Somme en date du 23 décembre 2022, conformément à l'article R. 313-1-III-2° à 4°, par des membres ayant voix consultative, ainsi qu'il suit :

<b>MEMBRES NON PERMANENTS</b>			
<b>Représentants</b>	<b>Nombre</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Membres avec voix consultative</b>			
<b>Représentants des autorités compétentes</b>			
Personnes qualifiées en raison de leur compétence dans le domaine de l'action éducative en milieu ouvert	2	<b>Yasmina DE FRANCQUEVILLE</b> Responsable LVA  <b>Anthony DEVILLERS</b> Responsable LVA	
Représentants d'usagers spécialement concernés par l'action éducative en milieu ouvert	1 à 2	<b>Steven POLET</b> ADEPAPE	<b>Louis RAMOS</b> ADEPAPE
Agents des services techniques, comptables ou financiers des services de l'Etat et du Département désignés en qualité d'expert	1 à 4	<b>Myriam BENZERFA</b> Cheffe de service accueil en établissement – Conseil départemental  <b>Sophie DUMENIL</b> Médecin de protection de l'enfance – Conseil départemental	<b>Fanny VERSTRAETE</b> Cheffe de service de l'espace des droits de l'enfant – Conseil départemental  <b>Paul LEFEUVRE</b> Chef de projet intervention - Conseil départemental

**Article 2 :**

Le mandat des membres désignés à l'article 1<sup>er</sup> vaut spécialement dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de mesures d'AEMOR dans le Département de la Somme en date du 23 décembre 2022.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai franc de deux mois à compter de sa date de publication ou de mise en ligne, soit d'un recours administratif devant le Préfet de la Somme et/ou devant le Président du Conseil départemental de la Somme, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application *Télérecours citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Somme, le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Somme et la Directrice générale des services du Conseil départemental de la Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme et mis en ligne sur le site [www.somme.fr](http://www.somme.fr).

Fait à Amiens, le

**21 JUIN 2023**

**Le Préfet**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a long horizontal stroke and a small loop at the end.

**Étienne STOSKOPF**

**Le Président du Conseil départemental  
de la Somme**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold, stylized 'S' followed by a vertical stroke and a small loop.

**Stéphane HAUSSOULIER**

Préfecture de la Somme

80-2023-06-21-00008

ARRETE 20210621 APP AEMOR membres  
permanents



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**somme**  
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Arrêté fixant la composition des membres permanents  
de la commission d'information et de sélection d'appel à projet  
social et médico-social placée conjointement auprès  
du Préfet de la Somme et du Président du Conseil départemental de la Somme**

**LE PRÉFET DE LA SOMME**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-1-1, L. 313-3 et R.313-1 ;

**Vu** le décret n°2018-76 du 8 février 2018 qui modifie la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Étienne STOSKOPF préfet de la Somme à compter du 23 août 2022 ;

**Vu** la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 du Conseil départemental de la Somme constatant l'élection de M. Stéphane HAUSSOULIER à la présidence de cette assemblée ;

**Vu** l'arrêté du 31 août 2022 fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2022 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe État - Département ;

**Vu** l'appel à candidatures préalable à la désignation des représentants d'associations participant à l'élaboration du plan mentionné au 1<sup>o</sup> de l'article L. 312-5-3 du CASF et de représentants d'association ou personnalités œuvrant dans le secteur de la protection administrative de l'enfance ;

**Sur** proposition des autorités compétentes ;

**Sur** proposition des organismes concernés ;

**ARRENT**

**Article 1 :**

La composition des membres permanents de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social placée conjointement auprès du Préfet de la Somme et du Président du Conseil départemental de la Somme, ayant soit voix délibérative, soit voix consultative, est fixée comme suit :

<b>MEMBRES PERMANENTS</b>			
<b>Représentants</b>	<b>Nombre</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Membres avec voix délibérative</b>			
<b>Co-présidents</b>			
Le Préfet ou son représentant	1	<b>Etienne STOSKOPF</b> Préfet	<b>Nathalie GATIER</b> Directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités.
Le Président du Département de la Somme ou son représentant	1	<b>Stéphane HAUSSOULIER</b> Conseiller départemental du canton Abbeville-2. Président du Conseil départemental.	<b>Olivier JARDE</b> Conseiller départemental du canton Amiens-7. Vice-président en charge de l'enfance, la famille et la santé.
<b>Représentants des autorités compétentes</b>			
Représentants des services de l'Etat	2	<b>Pascal CARBILLET</b> Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Somme-Aisne  <b>Christelle CLOLERY</b> Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.	<b>Sabine HOUBRON</b> Directrice adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Somme-Aisne  <b>Alexandra HENAUT</b> Responsable de l'unité personnes vulnérables Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.
Représentants du Département	2	<b>Sabine CARTON</b> Conseillère départementale du canton de Corbie.  <b>Julie VAST</b> Conseillère départementale du canton Abbeville-1.	<b>Monique EVRARD</b> Conseillère départementale du canton de Friville-Escarbotin.  <b>Guillemette QUIQUEMPOIS</b> Conseillère départementale du canton Amiens-4.
<b>Représentants des usagers</b>			
Représentants d'associations participant à l'élaboration du plan mentionné au I de l'article L. 312-5-3 du CASF	3	<b>Gwenaël LEROY</b> Directrice AGENA  <b>Emmanuelle PUEL</b> Directrice Territoriale COALLIA	<b>Tiphonie MONTASSINE</b> Directrice adjointe AGENA  <b>Sylvie JOUVHOMME</b> Directrice adjointe COALLIA

		<b>Gaëlle DATHY</b> Directrice des établissements d'Amiens ACCUEIL ET PROMOTION	<b>Frédérique HOORELBEKE</b> Directrice des établissements d'Albert ACCUEIL ET PROMOTION
Représentants d'associations ou personnalités œuvrant dans le secteur de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance	3	<b>Romain FRELIER</b> Directeur d'établissement Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse  <b>Frédéric CARETTE</b> Directeur ASRL- Le FAR  <b>Céline HARENT</b> Directrice France Terre d'Asile	<b>Sandrine MIQUET</b> Responsable d'unité éducative Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse  <b>Sébastien BIL</b> Président de l'UDAF 80  <b>Emilie DERCHE</b> Cheffe de service France Terre d'Asile
<b>Membres avec voix consultative</b>			
Représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des ESSMS	2	<b>Ahmed ZOUD</b> NEXEM  <b>Olivier MALLET</b> FHF	<b>Guillaume DELALIEU</b> FEHAP  <b>Sarah MINOT</b> URIOPPS

**Article 2 :**

Les membres de la commission d'information et de sélection siègent à titre gratuit.

**Article 3 :**

Le mandat des membres permanents de la commission d'information et de sélection est d'une durée de 3 ans. Il est renouvelable.

**Article 4 :**

Le membre de la commission d'information et de sélection qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par une personne désignée dans les mêmes conditions.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai franc de deux mois à compter de sa date de publication ou de mise en ligne, soit d'un recours administratif devant le Préfet de la Somme et/ou devant le Président du Conseil départemental de la Somme, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application *Télérecours citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :**

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Somme, le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Somme et la Directrice générale des services du Conseil départemental de la Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme et mis en ligne sur le site internet [www.somme.fr](http://www.somme.fr).

Fait à Amiens, le 21 JUIN 2023

**Le Préfet**



**Étienne STOSKOPF**

**Le Président du Conseil départemental  
de la Somme**



**Stéphane HAUSSOULIER**